

Procès-verbal de la séance du 20 juin 2025

Présidence : M. Yvan BUCCIOL

Ouverture : 18H00

- 1/ Appel
- 2/ Adoption de l'ordre du jour
- 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025
- 4/ Assermentation d'une conseillère
- 5/ Nomination d'un membre de l'Entente pranginoise au poste de délégué-e au Conseil d'établissement Nyon Jura Prangins
- 6/ Communications du Bureau
- 7/ Communications de la Municipalité
- 8/ Communications du délégué à l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle
- 9/ Election du/de la Président-e du Conseil communal
- 10/ Election d'un-e Vice-Président-e du Conseil communal
- 11/ Election de deux scrutateurs/scrutatrices
- 12/ Election de deux scrutateurs/scrutatrices suppléant-e-s
- 13/ Election des membres de la Commission de Gestion
- 14/ Election des membres de la Commission des Finances
- 15/ Préavis No 77/2025** - Demande d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique de l'étape 3 du bâtiment du Collège de la Combe
- 16/ Préavis No 78/2025** - Ajustements pour le passage au plan comptable MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2^e génération)
- 17/ Préavis No 80/2025** – Rapport de gestion 2024
- 18/ Préavis No 81/2025** – Comptes 2024
- 19/ Propositions individuelles et divers
- 20/ Message de remerciements de Mme Dominique-Ella Christin, Syndique
- 21/ Allocution de M. Yvan Bucciol, Président du Conseil communal
- 22/ Remise des jetons de présence

1/ Appel

42 Conseillères et Conseillers sont présents.

Mme la Syndique Dominique-Ella CHRISTIN, Mme la Municipale Alice DURGNAT-LÉVI, MM. les Municipaux Jean-Marc BETTEMS, Jean DE WOLFF, Igor DIAKOFF

Mme Dominique ROGERS, Secrétaire – Mme Nathalie BITZ, Huissière

Excusé-es : Mme Joanna BAIRD, M. Régis BOVY, M. Lionel CHRISTEN, Mme Liliane GAVILLET, Mme Isabelle HERING, M. Bernard JEANGROS, M. Karim KELLOU, M. François KRULL, M. Gérald MULLER, M. Vanni VOGEL, Mme Fabienne ZINGG

2/ Approbation de l'ordre du jour

M. André Fischer propose de reporter les préavis No 77/2025 et No 78/2025 à la séance de septembre.

M. Peter Dorenbos demande le maintien du préavis No 78/2025.

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, rappelle que l'assainissement énergétique des bâtiments est important pour la commune et ses habitants. A ce titre, la Municipalité souhaite que le préavis No 77/2025 ne soit pas reporté sachant que la commission ad hoc a émis un avis très favorable.

Le PRESIDENT informe qu'au vu de l'annulation de la séance de mai, le Bureau a assuré à la Municipalité que le préavis No 78/2025 sera mis à l'ordre du jour de la séance de juin.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, la proposition de M. André Fischer est refusée par 35 non, 5 oui et 1 abstention.

Au vote, l'ordre du jour tel que proposé est accepté par 39 oui, 2 non et 0 abstention.

Arrivée d'une conseillère, le nombre de conseillers passe à 43, 42 votants.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 est approuvé par 38 oui, 0 non et 4 abstentions.

4/ Assermentation d'une conseillère

Le PRESIDENT procède à l'assermentation de Mme Fabienne VAZQUEZ à l'Entente pranginoise.

Le nombre de conseillers passe à 44, 43 votants.

5/ Nomination d'un membre de l'Entente pranginoise au poste de délégué-e au Conseil d'établissement Nyon Jura Prangins

M. Sébastien Rumley propose la candidature de Mme Fabienne Vazquez pour donner suite à la démission de M. Cyril Moulin.

Le PRESIDENT demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas, la candidate présentée est élue par applaudissements.

6/ Communications du Bureau

Au nom du Conseil et du Bureau, le PRESIDENT présente ses condoléances à M. Jacques Auberson qui vient de perdre son papa.

La formation des membres du Conseil communal sur l'aménagement du territoire a eu lieu les 19 mai et 4 juin 2025. Vingt personnes ont répondu présent, reflétant l'intérêt pour le sujet. Avec 1/3 du Conseil formé aux rudiments de l'affectation territoriale, des débats riches et constructifs auront certainement lieu au moment d'être saisis par la Municipalité du préavis sur le PACom de Prangins.

Indemnités pour frais de garde. Lors de la dernière séance du Conseil, M. Olivier Binz demandait s'il était possible de revenir sur la décision du Conseil de reporter le vote des indemnités dans le cadre de la prochaine législature. Après consultation du service juridique de la Direction générale des Affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), il a été confirmé que le Conseil pouvait uniquement par le biais d'un préavis déposé par la Municipalité, une commission qui en étudie l'objet et un objet valablement porté à l'ordre du jour, revenir sur une décision prise par le Conseil. Une solution adaptée aux circonstances a été trouvée d'entente avec la Municipalité. Le Bureau indemniserà, sur demande, les personnes bénéficiaires à hauteur de CHF 40.- par séance. Ceci devrait permettre de palier les cas d'urgence jusqu'à la prochaine législature. Les demandes seront traitées par le Bureau de manière confidentielle. Les personnes concernées s'adresseront au secrétariat du Conseil.

Règlement de la nouvelle commission de l'énergie, du climat et de la durabilité (CECD). Une copie électronique a été remise au Conseil pour information. Une copie papier est tenue à disposition des conseillers qui en font la demande auprès de la Secrétaire du Conseil. Il est rappelé que les commissions se constituent librement et qu'elles peuvent se doter d'un règlement d'organisation.

7/ Communications de la Municipalité

Service Administration générale, Urbanisme

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

Service administration générale

Séances ordinaires de la Municipalité L'ensemble du processus de préparation, de déroulement et de suivi des décisions prises lors des séances ordinaires de la Municipalité est détaillé dans le règlement de la Municipalité accessible sur le site de la commune sous Autorités/Municipalité

Télé-Dôle SA et Région de Nyon

Le Conseil d'administration (CA) de Télé-Dôle SA est venu présenter à la Municipalité une demande de participation financière de CHF 29.- par habitant. La Municipalité se déterminera sur le dépôt du préavis type (similaire à celui déposé auprès du Conseil intercommunal de l'association intercommunale Région de Nyon) à cet effet lors de sa séance extraordinaire du 13 août.

Préavis à venir

Une liste des préavis à venir d'ici la fin de l'année 2025 a été transmise en avril 2025. Quatre préavis sont à y ajouter soit les suivants :

Service Affaires sociales, Enfance & Jeunesse

Règlement pour l'octroi de subventions pour l'accueil parascolaire

Règlement pour l'octroi de subventions pour le sport

Règlement pour l'octroi de subventions pour le transport des jeunes en formation et les seniors

Service Bâtiments

Demande de crédit pour la résolution des problématiques de chaleur dans le bâtiment de l'UAPE/Ecole des Morettes.

Organisation Municipalité et services administration communale

Présentation de l'organisation de la Municipalité et des 10 services de l'administration communale dès juin 2025 (annexe 1 page 3).

Service Urbanisme

Plan d'Affectation Communal (PACom)

La Municipalité a modifié le projet de Plan d'Affectation Communal (PACom) et l'a transmis au Canton pour examen préalable complémentaire. La mise à l'enquête complémentaire aura lieu en principe au début de l'automne 2025.

Le préavis du PACom sera transmis au Conseil communal en principe d'ici la fin 2025 pour approbation du PACom et des propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions.

Service Environnement, Affaires sociales, Enfance & Jeunesse

La parole est donnée à Mme Alice Durgnat-Lévi, Municipale, en charge du dicastère

Service Affaires sociales, Enfance & Jeunesse

Jardin forêt

De chaleureux remerciements sont adressés aux associations jardin forêt suisse et Vivons Prangins Demain qui ont accompli un travail remarquable pour réaliser ce jardin forêt en l'espace de quelques mois et préparer les portes ouvertes. L'école aussi s'est beaucoup investie et les enfants se sont approprié l'espace en participant aux plantations et à la documentation. Mme Alice Durgnat-Lévi remercie également les conseillers qui sont venus.

Eldora

Pour donner suite à l'interpellation de Mme Caroline Serafini, Mme Alice Durgnat-Lévi a le plaisir d'annoncer qu'un prestataire local délivrera les repas des enfants dès le 1^{er} juillet 2025. Pour la suite, une démarche d'appel d'offre devra être réalisée.

Service environnement

Inventaire arbres

Le Canton a retenu 32 des 99 arbres proposés par la Commune. Trois sur un terrain propriété de la commune et un sur le domaine public. Cela ne remet pas en question l'importance du point de vue communal des arbres écartés, ni la qualité du travail de recensement. Le Canton a dû resserrer ses critères, car il doit pouvoir gérer la délivrance d'autorisations et de soutien financier pour les arbres qui passent sous sa responsabilité. Il y aurait déjà 11'000 arbres inscrits sur la plateforme. Comparativement, Prangins a un nombre tout à fait important d'arbres validés. L'inventaire doit encore être formellement adopté par le Chef de Département.

Taxes épuration (annexe 1 p 6)

Mme Alice Durgnat-Lévi invite les personnes qui n'auraient pas reçu la communication annuelle de la Municipalité délivrée par les Services Industriels de Nyon (SI), qui annonce les taxes pour l'épuration et l'évacuation des eaux, à la demander à leur régie qui ne la fait pas toujours suivre. On constate une forte augmentation (1.13/m³ en 2024 à 1.45/m³ en 2025). Mme Alice Durgnat-Lévi explique que la taxe se calcule en divisant les charges de fonctionnement par la consommation d'eau. C'est ce calcul qui nous amène à l'augmentation importante de la taxe annoncée pour 2025. Cela s'explique principalement par le fait que le préavis pour le lit bactérien, pour un montant de CHF 179'000.-, a été amorti en une seule fois ce qui a ramené le fonds à 0 avec un dépassement CHF 51'333.44 qu'il faudra rembourser.

Mme Alice Durgnat-Lévi se veut rassurante, cette augmentation est ponctuelle et on devrait revenir à des montants similaires à ceux de 2024 en 2026. Dès que la commune sera raccordée sur Nyon, des taux même plus bas ont été annoncés, puisqu'autant Nyon que Prangins bénéficieront de l'effet de nombre.

Bornes de recharges

Statistiques SEIC pour ses deux bornes de recharge publiques (pour mémoire entièrement financées par la SEIC). Un peu moins de 3 charges / en moyenne. La demande devrait croître à l'avenir avec le développement du parc véhicule électrique.

Mobility pour les habitants

Après trois mois d'utilisation en 2025, le rythme d'utilisation des véhicules Mobility correspond déjà exactement, par extrapolation, aux attentes de la première année selon le préavis (à savoir 50% du retour sur l'investissement de CHF 30'000.-). En retour, Mobility octroie à la Commune 75% du montant perçu par ses clients.

Les statistiques précises de Mobility restent confidentielles.

Mobility pour la Commune

La majorité des services de la Commune a pu essayer le nouveau service Mobility et en a retiré satisfaction. Pour rappel, le 100% du coût des trajets est reversé à la Commune par Mobility ce qui permet d'économiser sur les notes de frais pour les déplacements professionnels des employés qui consistait en un remboursement de CHF 0.7 / km.

Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal, en charge du dicastère.

Service Bâtiments

La crèche (au rez-de-chaussée) est opérationnelle depuis le 1^{er} mai dernier. L'UAPE (au 1^{er} étage) ouvrira ses portes le 18 août prochain. L'aménagement des espaces verts est en cours. La cérémonie d'inauguration aura lieu en octobre (annexe 1 p 7-8).

Mise en ligne du guichet virtuel de location de salles (Morettes, salle du Conseil et Vieux Pressoir).

Nettoyages d'été. 5 jeunes pranginois viendront en renfort du lundi 30 juin au vendredi 18 juillet. Le nettoyage des vitres des bâtiments sera effectué par une entreprise extérieure sur la même période.

Planification en cours des locations annuelles pour les sociétés locales.

Service culture et sociétés locales

Le concert trio pour piano et cordes de Schubert du 3 mai 2025 fut un grand succès. Le pianiste Louis Schwizgebel, le violoniste Yuuki Wong et le violoncelliste Lionel Cottet ont pris autant de plaisir à jouer que le public de tous âges à les écouter dans un temple comble.

Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal, en charge du dicastère.

Service Ressources humaines

M. Jean de Wolff annonce les engagements prévus au budget 2025 :

- Engagement d'une co-responsable du service Urbanisme dès juin 2025 à 100%
- Engagement d'un responsable du Service Finance – bourse dès juin 2025 à 50%
- Engagement d'une éducatrice parascolaire à l'APEMS dès mai 2025 à 80%

Le personnel communal est maintenant au complet.

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal, en charge du dicastère.

Etat d'avancement des contrôles de canalisations (annexe 1 p 12)

- **Inventaire et fiche descriptive des regards**
Depuis le 1^{er} janvier 2024, 1'559 chambres visitées documentées dans GeoConcept sur 2'712 recensées au 1^{er} juin 2025 soit 57.5%.
- **Nettoyage annuel des sacs de routes**
668 sacs et 21 caillebotis ont été nettoyés en 2024.
22.4 tonnes de matière (terre, feuilles, graviers, résidu de pneu, hydrocarbures, mégots de cigarettes, etc.) et 34.9 tonnes d'eau de refoulement (eau présente dans les sacs) ont été collectées, soit 57.4 tonnes au total. Cela représente env. 83 kg de matière et eau par sac de route. Cette matière considérée comme polluée est traitée selon l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED).
- **Contrôles caméra, désobstruction (annexe 1 p 13)**
Entretien des collecteurs d'assainissement : 4'900 m nettoyés et inspectés en 2025 sur 33 km en secteur urbain, soit 14.8 %. Pas de défaut majeur détecté mais présence de gravier, terre, racine, calcaire qui ont été retiré rendant une pleine capacité hydraulique des collecteurs
- **Interventions correctives pour les configurations non conformes (annexe 1 p 14)**
Chambre-doubles. 11 chambres doubles communales modifiées par rehaussement du muret de séparation empêchant une surverse des eaux claires dans les eaux usées et inversement.

8/ Communications du délégué à l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle

M. Peter Dorenbos lit ses communications. Annexe 2

9/ Election du/de la Président-e du Conseil communal

Ce poste revenant à l'Alternative pranginoise, celle-ci propose M. Léo Durgnat.

Le PRESIDENT demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, M. Léo Durgnat est élu Président du Conseil communal par applaudissements.

10/ Election du/de la vice-Président-e du Conseil communal

Ce poste revenant à l'Entente pranginoise, celle-ci propose M. Sébastien Rumley.

Le PRESIDENT demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, M. Sébastien Rumley est élu vice-Président du Conseil communal par applaudissements.

11/ Election de deux scrutateurs/scrutatrices

Les partis respectifs proposent Mme Caroline Serafini pour l'Alliance libérale de Prangins et M. Marc Baumgartner pour l'Entente pranginoise.

Le PRESIDENT demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, Mme Caroline Serafini et M. Marc Baumgartner sont élus scrutateurs par applaudissements.

12/ Election de deux scrutatrices/scrutateurs suppléants/suppléantes

Les partis respectifs proposent M. François Perrenoud pour l'Alliance libérale de Prangins et M. Marc Pittet pour l'Entente pranginoise.

Le PRESIDENT demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, M. François Perrenoud et M. Marc Pittet sont élus scrutateurs suppléants par applaudissements.

13/ Election des membres de la Commission de Gestion

Les chefs de groupe, M. Sébastien Rumley, M. Jacques Auberson et M. Nicolas Aeschmann proposent les candidats pour leurs groupes respectifs :

pour L'Entente pranginoise :

- Mme Giovanna Bachmann
- M. Blaise Cartier
- M. Georges Bochud

Le PRESIDENT demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas, les candidats présentés sont élus par applaudissements.

Pour l'Alliance libérale de Prangins :

- M. Bastien Clerc
- M. Régis Bovy

Le PRESIDENT demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas, les candidats présentés sont élus par applaudissements.

Pour L'Alternative pranginoise :

- Mme Fabienne Zingg
- M. Nicolas Aeschimann

Le PRESIDENT demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas, les candidats présentés sont élus par applaudissements.

14/ Election des membres de la commission des finances

N'ayant pas de membres démissionnaires et de nouvelles candidatures, la commission est réélue dans son ensemble par applaudissements :

Pour L'Entente pranginoise

- Madame Karine Ferroni
- Madame Marie-Josée Rigby
- Monsieur Sébastien Rumley

Pour l'Alliance libérale de Prangins

- Madame Isabelle Hering
- Monsieur Peter Dorenbos

Pour L'Alternative pranginoise

- Monsieur Bernard Jeangros
- Monsieur Oswaldo Pozza

15/ Préavis No 77/2025 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique de l'étape 3 du bâtiment du Collège de la Combe.

Mme Ursula André, rapporteuse (en l'absence de M. Lionel Christen) lit les conclusions du rapport de la commission.

Ni Mme Ursula André, ni la Municipalité ne souhaitent intervenir.

La discussion est ouverte.

M. Peter Dorenbos s'oppose à la demande d'un crédit d'étude car celui-ci débouchera sur un crédit de réalisation dont le coût est estimé à CHF 2 millions pour, calcul fait, générer une économie de chauffage de CHF 16'000.- par année et un amortissement sur 122 ans. Un retour sur investissement qu'il estime « mal choisi ».

Le mazout n'étant pas vendu au prix des coûts qu'il engendre, M. Sébastien Rumley estime que ce calcul de retour sur investissement se rapproche plutôt des 10 à 12 ans.

M. Blaise Cartier fait remarquer que le retour sur investissement n'est pas une considération dans l'assainissement de bâtiments publics, il s'agit d'une nécessité. « L'argent est perdu, mais c'est pour la bonne cause ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Ursula André lit les conclusions du préavis.

Au vote, le Conseil décide par 35 oui 5 non et 3 abstentions

1. d'accorder un crédit de CHF 150'000.- TTC pour l'étude de l'assainissement énergétique de l'étape 3 du bâtiment du Collège de la Combe,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 19 al. 7 du Règlement du Conseil communal.

M. Igor Diakoff, Municipal, remercie le Conseil pour son vote favorable.

16/ Préavis No 78/2025 - Ajustements pour le passage au plan comptable MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé de 2^e génération)

M. Peter Dorenbos, président de la COFIN, lit les conclusions du rapport de la commission.

Un amendement a été déposé par la COFIN qui résulte des discussions entamées avec la Municipalité pour revoir le texte du tableau en page 5 du préavis.

M. Jean de Wolff, Municipal, confirme que l'amendement déposé par la COFIN a le l'assentiment de la Municipalité.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'amendement de la COFIN est approuvé par 42 oui, 0 non et 1 abstention.

M. Jean de Wolff, Municipal, intervient pour donner une explication de texte jugée nécessaire en raison des implications sur des préavis à venir.

M. Jean de Wolff, Municipal, lit le texte suivant en page 3 du rapport de la commission :

« Pour le 9282.102 – Places de parc – le Canton a validé la classification mais s'est basé sur le règlement de construction de 1983 qui fixe un montant qui a été amendé avec le préavis No 86/2015. De plus, il précise que l'article 9.3 (désuet) « pourrait être complété avec des précisions sur l'utilisation du fonds ». Or, ce règlement devrait être abrogé au moment où celui du PACom (et son article 49 alinéa 6) entre en vigueur. La Municipalité devra donc, dans les 3 ans après le passage en MCH2, déterminer si elle souhaite adapter le nouveau règlement du PACom ou le règlement sur les émoluments afin de se mettre en conformité. »

M. Jean de Wolff, Municipal, souhaite apporter une nuance à ce texte, le Conseil devant prochainement se pencher sur le règlement du PACom :

« Le canton recommande effectivement, comme le dit la Commission, de « préciser l'utilisation du fonds spécial dans lequel est versée la contribution compensatoire par place de stationnement manquante ». Notons toutefois qu'à ce stade, l'intention de la Municipalité est, au vu des pratiques actuelles en matière de compensation de places de parc, de dissoudre le fonds 9282.102 en temps voulu (mais avant 3 ans). Les éventuels émoluments résiduels seront alors collectés comme un revenu aux comptes correspondants. Le futur nouveau règlement du PACom ou le règlement sur les émoluments de 2016 n'auront donc pas à être adapté car le fonds spécial n'existera plus ».

En conclusion, des changements dans le règlement du PACom ne sont pas en lien avec le préavis MCH2.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Peter Dorenbos lit les conclusions du préavis.

Au vote le Conseil décide par 41 oui, 0 non et 1 abstention.

1. de réaffecter dans les comptes 2025 les fonds de réserve au bilan selon la répartition définie dans le tableau 1 au chapitre 3 du présent préavis ;
2. de reclasser les immobilisations au bilan dans le patrimoine financier, respectivement administratif, selon le « Prorata de répartition » défini dans la colonne correspondante du tableau 2 amendé au chapitre 3 du présent préavis.

M. Jean de Wolff, Municipal, remercie le Conseil et la COFIN pour sa collaboration à améliorer le document initial.

17/ Préavis No 80/2025 – Rapport de gestion 2024

M. Rémy Cochet, rapporteur (en l'absence de Mme Fabienne Zingg) lit les conclusions du rapport de la commission.

Avant de passer à la discussion du préavis dans son ensemble, le **PRESIDENT** propose d'ouvrir le débat sur les observations de la COGEST du rapport 2023 qui

ont été maintenues par le Conseil et de passer ensuite aux observations de la COGEST du rapport 2024.

La Municipalité ayant déposé des amendements, soumis au Conseil en début de séance (annexe 3). S'agissant de corrections de forme, le PRESIDENT propose, en accord avec la Municipalité, de les approuver tacitement.

Réponses aux 3 observations émises par la COGEST dans son rapport du 29 mai 2025 concernant le préavis municipal No 80/2025 Rapport de gestion 2024 (annexe 3 p.2-3)

M. Rémy Cochet informe que la COGEST accepte les réponses données par la Municipalité. Il précise cependant que la COGEST souhaite maintenir l'observation A relative aux préavis clôturés. En effet, la COGEST souhaite être informée dès qu'un préavis est clôturé afin de pouvoir contrôler si les coûts ont bien été ventilés dans les comptes et ceci sans avoir à en faire la demande, comme c'est le cas actuellement.

Observation A – Préavis clôturés

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Au vote, le maintien de l'observation A est approuvé par 40 oui, 0 non et 1 abstention.

Observation B – Factures

Cette remarque concerne des factures émises par des prestataires, ou fournisseurs non-adressées à la Commune mais à des tiers. Bien que la réponse ne la convainque pas entièrement, la COGEST accepte celle-ci et ne souhaite donc pas maintenir l'observation.

Observation C – Factures 2

Un certain nombre de factures ne donnent aucune information concernant la prestation effectuée ou l'usage d'un achat spécifique. La COGEST souligne que son travail de contrôle est ainsi rendu plus difficile. La COGEST ne maintient pas l'observation mais elle espère qu'il en sera tenu compte à l'avenir.

Suivi de la Municipalité concernant les 3 observations émises par la COGEST dans son rapport de juin 2024, observations maintenues par le Conseil dans sa séance du 21 juin 2024, concernant le préavis municipal No 58/2024 Rapport de gestion 2023, annexe 3 p. 3-5

Observation A – Service culture et sociétés locales

La présidente de la commission étant absente, le PRESIDENT propose de lever la séance afin que la COGEST puisse se concerter sur la position à prendre par rapport au suivi donné aux observations par la Municipalité.

A la reprise de la séance, M. Rémy Cochet informe que la COGEST accepte la réponse de la Municipalité et donc ne souhaite pas maintenir l'observation.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote, le maintien de l'observation A est refusé par 30 non, 6 oui et 7 abstentions.

Observation B – Service culture et sociétés locales

M. Rémy Cochet informe que la COGEST accepte la réponse de la Municipalité et donc ne souhaite pas maintenir l'observation.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote, le maintien de l'observation B est refusé par 38 non, 1 oui et 4 abstentions.

Observation D – Service culture et sociétés locales

M. Rémy Cochet informe que la COGEST accepte la réponse de la Municipalité et donc ne souhaite pas maintenir l'observation.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Au vote, le maintien de l'observation D est refusé par 36 non, 2 oui et 5 abstentions.

Le PRESIDENT clôture le traitement des observations en rappelant à la Municipalité et à la COGEST qu'il est dans l'intérêt général, afin d'assurer le suivi des observations dans le cadre du préavis et du rapport de la commission, que les observations retenues et leurs suivis figurent dans le rapport de gestion ainsi que le rapport de la commission.

Le PRESIDENT ouvre la discussion autour du préavis.

M. Rémy Cochet relève la qualité « exceptionnelle » du rapport de gestion et en remercie la Municipalité.

M. Claude Favre revient sur l'observation C dans laquelle il est fait mention de l'acquisition d'une table de massage.

M. Rémy Cochet informe qu'il s'agit d'une table mise à disposition à la plage de Promenthoux pour le confort des personnes à mobilité réduite.

La question de M. André Fischer concerne la station d'épuration. Il demande si la Municipalité peut par simple décision municipale conclure des contrats qui engagent financièrement la Commune sans passer par l'approbation du Conseil.

Mme Alice Durgnat-Lévi, municipale, répond qu'aucune convention ni contrat n'ont été conclu ou signé avec la ville de Nyon. Il existe une lettre d'entente sur les tarifs qui seront appliqués une fois les travaux réalisés. Il existe également une convention qui définit les critères, les modèles clés et les définitions de ces taxes.

M. André Fischer pose une autre question concernant la gestion du port. M. André Fischer parle de « passe-droit » donné à la société locale WayPoint autorisant l'amarrage de petits bateaux (Surprise) sur des grandes places d'amarrage (9 m) peu nombreuses. Il se dit « choqué » des aises que cette société prend dans le port.

M. André Fischer demande également si l'on va manquer de places d'hivernage en raison des travaux à la STEP.

M. Rémy Cochet intervient pour relever que ces deux questions sont hors sujet. Elles doivent être posées au point 19 – propositions individuelles et divers.

M. Sébastien Rumley revient à la question additionnelle 1 de la COGEST (annexe 3 p 5). Un montant figure dans le préavis mais le compte n'apparaît pas dans le Grand Livre. Pourquoi ?

M. Jean de Wolff, Municipal, répond qu'il y a d'une part un logiciel de calcul et d'autre part un logiciel d'édition. En ce qui concerne le montant mentionné par M. Sébastien Rumley, il a bien été pris en compte dans les calculs. Le fait qu'il ne figure pas dans le grand livre relève d'une erreur dans l'édition.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Rémy Cochet lit les conclusions du préavis.

Au vote, le Conseil décide par 42 oui, 0 non et 1 abstention.

- d'adopter le préavis municipal No 80/2025 concernant le rapport de gestion 2024, tel que présenté.

Au vote, le Conseil décide par 42 oui, 0 non et 1 abstention.

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

Au nom de la Municipalité, Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, remercie le Conseil pour son vote de confiance et pour les compliments adressés par M. Rémy Cochet au nom de la COGEST. Mme Dominique-Ella Christin rappelle que le rapport de gestion est un travail important de la Municipalité qui est mené par chacun des municipaux présents pour leur dicastère respectif. Elle relève aussi les échanges

fructueux et les relations empreintes de courtoisie avec la COGEST tout au long du processus.

18/ Préavis No 81/2025 – Comptes 2024

M. Rémy Cochet, rapporteur (en l'absence de Mme Fabienne Zingg) lit les conclusions du rapport de la commission.

M. Rémy Cochet annonce qu'il démissionne de la COGEST. Il estime ne pas avoir les compétences financières requises pour analyser les comptes, comme le requiert le nouveau règlement. Il souhaite dès lors céder sa place à une personne avec davantage de connaissances fiscales ou financières pour aider ce groupe de personnes.

La Municipalité n'a pas de commentaires à ajouter.

Le PRESIDENT propose la lecture des comptes par tête de rubrique. Les amendements ne sont pas possibles mais des explications peuvent être demandées. Après la lecture de la rubrique, sans intervention, les comptes sont cessés être adopter. La procédure est acceptée.

Le PRESIDENT commence la lecture des comptes.

La parole n'est pas demandée.

Le PRESIDENT ouvre la discussion.

M. Peter Dorenbos souhaite attirer l'attention du Conseil sur le montant de CHF 200'000 comptabilisé sur le compte 230.4809 et prélevé du 9282.125 "fonds de réserve - Investissements" dans le but de ne pas avoir le compte capital 9290.100 (Page 65) en négatif. Si cette opération n'avait pas été faite, le capital serait passée en négatif. Le compte Capital représente la vraie valorisation de la commune et celle-ci se retrouve à un niveau plus qu'infime. Une fois de plus, il faut se limiter aux dépenses vraiment nécessaires et retarder à des temps meilleurs les dépenses non urgentes.

A la page 95 des comptes rubrique – bâtiments locatifs - M. Sébastien Rumley est interpellé par les charges de CHF 201'000.- pour des revenus de CHF 244'000.- Cela ne lui semble « pas beaucoup » et les solutions ne sont probablement pas nombreuses pour assurer une augmentation des revenus.

M. Sébastien Rumley revient à la page 92 du préavis et analyse la marge d'autofinancement par rapport aux investissements. En 10 ans, les investissements se sont élevés à CHF 23'941'303.- pour un autofinancement de CHF 3'273'730.-. Il souligne que la commune n'arrive pas à financer « de manière soutenable » les CHF 20 millions d'investissements réalisés ces 10 dernières années, environ CHF 2 millions par année. « Ce qui, pour faire simple, est à peu près ce qui manque dans les caisses chaque année ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Rémy Cochet lit les conclusions du préavis.

Au vote, le Conseil décide par 40 oui, 0 non et 3 abstentions.

- d'accepter les comptes de la bourse communale de Prangins pour l'exercice 2024, tels que présentés.

Au vote, le Conseil décide par 39 oui, 0 non et 4 abstentions.

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2024.

M. Jean de Wolff, Municipal, remercie le Conseil pour sa confiance. Il remercie également les personnes qui ont posés des questions par le biais de la COGEST. En se penchant sur celles-ci, des sujets peuvent être approfondis et des corrections apportées « l'erreur étant humaine ».

19/ Propositions individuelles et divers

M. Sébastien Rumley pose une question concernant la ligne de bus 811 Gland-Nyon-Coppet. Il prend l'exemple du trajet Prangins Hôpital – Nyon Colovray. A 20H14, il n'y a pas d'arrêt à Prangins Hôpital. Pour ce faire se rendre à Colovray, il faut prendre le RégioExpress à Gland pour se rendre à Nyon et de là prendre le 811 jusqu'à Colovray. Il ne comprend pourquoi le bus fait un arrêt d'une demi-heure à Gland et une demi-heure à Nyon. Devant ces aberrations, il ironise sur la création d'une ligne 812.

M. Jean de Wolff, Municipal, répond que la ligne 811 est de compétence cantonale, elle est financée à 80% par le Canton et à 20 % par les communes qu'elle traverse. Si la ligne n'existait qu'entre Nyon et Gland, le taux de couverture de 20 % ne serait pas suffisant pour garantir le financement du Canton. En incluant Coppet le taux de couverture est atteint et la ligne est maintenue. Ce faisant des sacrifices doivent être fait au niveau des horaires.

M. Jean de Wolff, Municipal, profite de cette intervention pour rappeler que les transports publics sont maintenant rattachés au Service Urbanisme et informer le Conseil qu'il ne fait plus partie du Conseil d'administration des TPN depuis le 9 mai 2025, les Transports publics nyonnais (TPN) n'existant plus ayant été entièrement intégrés dans l'entreprise Nyon-St Cergue-Morez (NStCM). Un nouveau Conseil d'administration a été nommé dans lequel la Commune n'est plus représentée. Bien que les « aberrations d'horaires » relevées par M. Sébastien Rumley soient connues de l'entreprise, M. Jean de Wolff essaiera néanmoins de faire passer le message.

M. Olivier Binz relate le cas d'un pranginois jeune champion d'Europe de judo junior qui s'est vu refuser une demande de soutien au niveau régional – un soutien n'étant accordé qu'aux habitants des communes membres d'association Région de Nyon, dont Prangins ne fait plus partie. M. Olivier Binz demande s'il serait possible de venir en aide aux jeunes pranginois dans les mêmes proportions que Région de Nyon, la Commune ayant fait des économies en raison des contributions qu'elle n'a plus eues à payer depuis sa sortie de l'association.

Mme Alice Durgnat-Lévi, Municipale répond à M. Olivier Binz. En début d'année, la Municipalité a été rendue attentive par le Canton que toute attribution d'avantages à un administré devait faire l'objet d'un règlement approuvé par le Conseil communal. Jusqu'à ce jour, les différentes subventions étaient approuvées par le Conseil lors du vote du budget, ce qui ne serait pas conforme à la législation. 4 nouveaux préavis de règlement seront donc soumis prochainement au Conseil pour conformité comme annoncés en début de séance par Mme la Syndique. Pour revenir à la question de M. Olivier Binz, il n'existe aucune subvention définie pour le sport actuellement, les demandes étant traitées de manière aléatoire. La Municipalité va réfléchir à la question dans le cadre de ces nouveaux règlements.

Mme Alice Durgnat-Lévi répond à la question de M. André Fischer relative à son intervention concernant le port. Mme Alice Durgnat-Lévi répond qu'il n'existe pas de « passe-droit » comme l'a laissé sous-entendre M. André Fischer. Le Service Environnement effectue un travail rigoureux et minutieux lors de l'attribution de places d'amarrage, scruté ensuite en séance de Municipalité. Mme Alice Durgnat-Lévi informe qu'il y a eu en 2020 une décision municipale de regrouper les bateaux de l'école nautique WayPoint et effectivement une des places est surdimensionnée par rapport à la taille du bateau. Cette décision a été prise « à titre déficient ».

20/ Message de remerciements de Mme Dominique-Ella Christin, Syndique

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,*

C'est une tradition à Prangins, au terme d'une année politique, lorsqu'il y a un changement à la présidence du Conseil communal, que la ou le Syndic adresse ce que j'ai appelé message de remerciements.

J'aimerais donc, en premier lieu, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, remercier ce soir, au nom de la Municipalité, l'ensemble d'entre vous pour l'excellence de votre engagement, notamment au sein des commissions mais aussi pour vos nombreuses interventions parlementaires, qui contribuent positivement au débat démocratique.

Durant ces 4 années de législature 2021-2026, nous avons ensemble, en qualité d'autorités communales, fait avancer de nombreux projets pour notre commune et ses habitants. Notre politique de proximité, portée par la Municipalité et le Conseil communal, a permis, nous l'espérons, de répondre aux attentes de nombreux pranginois qui ont à cœur la qualité de vie exceptionnelle de notre village. La Municipalité se réjouit de poursuivre son action avec vous durant la dernière année de cette législature et encore une fois vous remercie encore pour votre investissement et l'excellence de notre collaboration.

J'aimerais ensuite, Monsieur le Président, vous adresser, au nom de la Municipalité, nos félicitations et remerciements les plus chaleureux pour vos 2 années de présidence. Vous avez accompli l'ensemble de vos missions avec professionnalisme, rigueur et surtout une grande passion pour la chose publique. Votre préparation approfondie avant chaque Conseil a favorisé des débats constructifs et respectueux des institutions. Vous avez cette grande qualité de rebondir avec assurance au « perchoir » en toute circonstance n'hésitant pas à ouvrir le dialogue ou à rappeler à la courtoisie des débats ou encore à suspendre la séance, et cela est encore arrivé ce soir, si cela s'avérait nécessaire.

J'en profite pour glisser ici, des remerciements à Mme la secrétaire du Conseil communal, qui vous accompagne avec brio, et reste calme et efficace en toutes circonstances.

Monsieur le Président, à peine élu lors de nos premiers échanges, vous m'avez dévoilé votre souhait d'apporter des nouveautés lors de votre présidence. Accompagné par le Bureau que vous présidiez, vous avez avec détermination et énergie, on peut le dire, accompli cette mission. Pour ne citer que quelques exemples, au cours de ces deux années, vous élaborez ensemble des documents explicatifs pour aider les conseillers communaux à mieux comprendre le fonctionnement de nos autorités communales. Vous avez également instauré des processus consultatifs sous forme de sondage auprès des conseillers communaux ou encore vous avez créé un espace de dialogue direct et régulier avec la population les mardis soirs recevant au sein du bureau du Conseil tout citoyen qui s'intéresse à la politique communale.

Sur une touche plus personnelle, j'ai apprécié durant ou après nos réunions de préparation du Conseil de pouvoir échanger avec vous au sujet des aspects institutionnels qui régissent les rapports entre autorités communales, intercommunales ou cantonales, un sujet qui nous passionne tous deux.

Au-delà des mots, nous aimerions, au nom de la Municipalité, vous remettre un petit souvenir de ces deux années passées à la Présidence du Conseil communal. Il s'agit de verres marqués du sceau de notre commune ainsi que d'un bon pour un magnifique restaurant de la région. Merci à vous M. le Président ».

21/ Allocution de M. Yvan Buccioli, Président du Conseil communal

*« Mesdames et Messieurs,
Chères et chers collègues, chers amis,*

Le 5 octobre 2011, le brouillard s'est installé vers 19h00 comme ces derniers jours de la semaine, la température est clémente pour la saison. Assis dans les rangs du Conseil, bien à droite, à ma droite, j'ouvre l'enveloppe discrètement pour découvrir l'ordre du jour et les rapports des commissions. De quoi parlerons-nous ce soir ?

Le Président, Claude Perret, ouvre la séance. Il s'agit de délibérer sur les autorisations générales du début de la législature et des indemnités des municipaux ; 5 préavis. Autant le dire nettement, je n'ai rien compris !

Ce soir-là, M. le Syndic annonce que la commune a obtenu le 1^{er} prix et un certificat « Comme lauréate de la biodiversité ». Le projet de remise à ciel ouvert du Nant de Leyaz y a certainement contribué pour beaucoup. Il y est question aussi du PDCom, le plan directeur communal, dont l'élaboration a occupé la Municipalité durant 5 ans et qui sera mis à l'enquête en novembre ; il y a de cela : 14 ans ! S'agissant de la biodiversité ? Depuis, on n'a pas fait mieux ! Et sur l'aménagement du territoire ? Le serpent de mer s'est transformé en PACom dont on ne voit pas le bout. Le PDCom est aujourd'hui désuet et il vous faudra, chers collègues, vous y atteler à le réviser à la prochaine législature !

Cette dernière remarque étant celle d'un expert de la gestion communale, revenons, si vous le voulez bien, à mon itinéraire de dilettante en affaires publiques. Car à l'époque chers collègues, j'avais encore tout à apprendre, mais surtout, surtout, de ne pas ouvrir mon enveloppe le soir du Conseil !

A la séance suivante, le 2 novembre 2011, nous traitons du préavis sur le règlement du personnel. Le préavis fut adopté avec 48 oui et 1 abstention, la mienne. Je ne comprenais pas qu'il faille s'employer une soirée entière pour discuter, un à un, les articles du règlement du personnel. Cadre dans l'industrie, de mon point de vue l'affaire aurait été pliée en 5 minutes. J'ai dès lors appris, qu'un règlement communal, se délibérait article par article, en plénum, au Conseil.

Dès lors, chaque fois qu'un règlement est porté à l'ordre du jour, la séance est longue. J'ai retenu la leçon qui me servira, bien des années plus tard, lors de la discussion sur le taux d'imposition. Ceux qui étaient présents s'en souviennent ; « une discussion jusqu'au bout de la nuit » titrait la presse le lendemain.

Ce même 2 novembre 2011, le site de Novartis vivait des moments difficiles. La fermeture de l'usine était annoncée. Le Président du Conseil, Claude Perret, propose au Conseil, dans les communications du Bureau, d'adopter une résolution invitant le Conseil communal de Prangins « à soutenir toutes les démarches engagées afin de sauver le site et exprime ses encouragements au personnel touché par ces mesures ». Intéressant me dis-je, je ne savais pas que le Conseil pouvait faire cela au travers d'une résolution. A l'unanimité la résolution fut adoptée.

Quelques temps après, nous sommes le 7 mars 2013, une dispute entre la Municipalité et le Conseil voit le jour. Ursula André dépose une interpellation pour demander à la Municipalité de s'expliquer sur la censure municipale lors de la publication de la Gazette de Prangins. Intéressant, je ne savais pas que l'on pouvait faire cela. Il m'est venu à l'idée d'intervenir à mon tour. Je découvre alors les possibilités des postulats, motions et autres initiatives à disposition des conseillers communaux pour exercer leur mandat. Il est donc possible de ne pas se contenter d'être une simple caisse enregistreuse en acceptant ou non un projet municipal. Il est aussi possible de poser des questions et d'être actif et force de proposition.

J'étudie le règlement et découvre tout un tas de choses que l'on ne fait pas. Personne ne connaît le règlement, sauf peut-être, celui ou celle qui doit diriger les débats.

L'occasion m'est donnée rapidement. Ma cible ? Violetta Seemater alors municipale, qui arrive avec un million et demi de dépenses supplémentaires, pour le bus. Et personne ne dit rien ? Possible ? Je me décide. Mes mains sont moites, mon cœur bat à 100 à l'heure, l'émotion s'exprime par une voix tremblante. Ce n'est pas facile de prendre la parole devant le Conseil, même aujourd'hui !

Je pensais déposer une motion, mais dans les faits, après examen compliqué, avis du Syndic, du préfet et du Président du Conseil (alors Reynald Pasche), je consens à transformer ma motion en postulat ! A grands regrets. J'ai appris plus tard pourquoi c'était justifié ; j'apprenais ! Je n'ai plus ensuite commis cette erreur et suis devenu expert en « postulat, motion et interpellation ». Mes excuses à posteriori à Mme la Municipale en charge, car de ce bus nous en avons bien besoin, même s'il pèse encore lourdement aujourd'hui dans nos comptes ; mais ça, c'est une autre histoire.

Des interventions, j'en ai déposé 11 en 14 ans ; (4 motions, 3 postulats et 4 interpellations) et j'ai même réussi à déposer une motion durant ma Présidence. Tout cela sans compter celles que je n'ai pas déposées. Car parfois, il faut savoir en parler préalablement avec les collègues et ne pas insister.

J'évoquerai juste les deux motions « bazooka » sur lesquelles j'ai travaillé plus de six mois pour la première, près d'un an pour la seconde ; et qui ont permis à la commune de sortir de l'horizon de planification décidé ailleurs, par le Canton et par

la Région, sans tenir compte de l'avis du village qui n'en voulait pas ! Il s'agissait, vous le savez tous, de la RDU !

En dehors de ces aspects plutôt techniques et réglementaires, je voudrais évoquer avec vous maintenant, certaines émotions marquantes qui m'ont saisi et pour lesquelles j'ai choisi de retenir trois événements :

Il y a bien entendu l'épisode de la sortie de Région de Nyon. Inutile de refaire l'histoire, mais juste de dire combien mes émotions étaient fortes à ce moment-là. J'en suis arrivé à détester mon meilleur collègue et estimé François Krull durant cette période. Ça va mieux depuis, car François à une hauteur de vue peu commune, c'est un redoutable stratège et un bon communicant. Sachant que lorsque nous avons entamés les débats en commission, nous avons pris un repas ensemble à la Barcarolle et nous nous sommes divisés sur la suite, avec un clash pour lequel François parlait déjà à l'époque de « Fake News ». Le terme venait juste d'émerger. Il s'agissait de transactions pas très nettes ressortant de la SOFREN et du DISREN. Transactions imaginées alors par un acteur dont la fin n'est pas à raconter, ici, aujourd'hui.

Il y a aussi l'épisode d'un échec cuisant qui m'a permis d'apprendre. J'étais alors à la fois Président de la commission ad hoc et délégué du Conseil à Région de Nyon. Je me suis investi entièrement pour faire accepter une dépense de CHF 250'000 .- afin de donner la priorité aux bus aux carrefours et feux rouges. Toutes les communes de la Région en avaient accepté le principe ; nous devions encore voter. Une simple question fit basculer la décision au Conseil. Gilles Mauroux, chronomètre en main, s'était posté sur la route suisse et avait mesuré les temps d'attente du bus qui passait une fois par heure. Ces temps d'attente étaient au maximum de 15 secondes dans plus de 80% des cas. Ce résultat, habilement porté au Conseil à la dernière minute, rendait la dépense clairement excessive ! Le préavis fut rejeté.

Il y a enfin, le souvenir de mon mentor en politique, une personne avec laquelle j'étais souvent en désaccord, mais qui était d'une grande élégance dans le débat, auprès duquel j'ai beaucoup appris. Je veux parler de notre cher et regretté Syndic ; Hans Rudolf Kappeler. Combien de fois ais-je refait le monde avec ce politicien dont j'apprenais plus tard, la raison pour laquelle on l'appelait « James ». James, mon ami, comment ne pas me souvenir de tes derniers jours à l'hôpital. Lors de mes visites tu étais encore combatif et alerte politiquement ; avec le souci qui ne t'a jamais quitté du service public pour ta commune. Et ce dernier téléphone, qui me marque au fer rouge ! Il m'appelle et me dit : « Ivan ist fertig, ist fertig Ivan, Yvan c'est fini ! ... ». J'avais de l'admiration pour ce député que j'ai appris à connaître et à apprécier, avec lequel j'ai partagé le Comité du Parti libéral du District de Nyon. Moi, fils d'immigré italien, ne pouvait pas lui en vouloir d'avoir, en son temps, soutenu les initiatives de « James » Schwarzenbach.

Durant ces 14 années riches en expériences au service de la commune, j'ai compris que la politique communale pouvait se résumer simplement en 3 questions :

Comment vois-tu le monde ?

Avec qui es-tu d'accord ?

Qu'est-ce que tu fais avec « mes » impôts ?

Voilà ce que j'ai appris, depuis que j'ai ouvert ma première enveloppe au Conseil communal le 5 octobre 2011.

Si vous me le permettez encore, je voudrais maintenant en venir au bilan de mes deux années de Présidence. Bilan que je résumerai en trois points :

Une question un peu « espiègle »

Un regret

Un remerciement

La question que je vous demande de prendre sous la forme d'une boutade est la suivante : - dans toutes ses communications, la Municipalité présente ses projets comme : je cite ... « des projets pour la commune et ses habitants » ... Diantre, me dis-je ... mais pour qui d'autre la Municipalité travaillerait-elle ?

Un regret. Celui de ne pas avoir réussi/ou pu, à cause de ma Présidence, convaincre le Conseil de participer à la construction du centre sportif de Colovray pour quelques CHF 80'000.— sur les 40 millions du crédit de construction. Ce petit geste, conforme à notre promesse de campagne lors de la sortie de Région de Nyon, aurait été d'une élégance rare !

Et enfin, ... troisième et dernier point, un chaleureux remerciement à vous toutes et tous, chers collègues, qui, en me faisant l'honneur de votre confiance pour diriger vos débats durant 2 ans, m'avez permis de grandir. Je suis aujourd'hui un homme meilleur.

Avant de vous quitter, je souhaiterai conclure mon allocution en citant le dernier passage du livre d'un penseur et philosophe stoïcien qui m'inspire beaucoup en ces temps de retraite.

« Homme, tu es citoyen dans cette grande cité. En quoi t'importe-t-il de l'être pendant 5 ans ou pendant 3 ans ? Car la participation aux lois est la même pour tous. Qu'y a-t-il donc de terrible, si tu es renvoyé de la cité, non par un tyran, ni par un juge injuste, mais par la nature qui t'y a introduit ; c'est comme si le prêteur congédiait un acteur de la scène après l'y avoir accueilli. — Mais je n'ai joué les 5 actes ; je n'en ai joué que trois. Voilà qui est bien dit ; mais dans la vie, trois actes font toute la pièce. Car celui qui fut la cause de sa dissolution en détermine l'achèvement. Pour toi, tu n'es la cause ni de l'une, ni de l'autre. Va donc en Paix ; car celui qui te congédie t'es propice.

Marc Aurèle, Empereur romain, livre 12, « Pensées pour moi-même ! »

Vous l'avez, je le pense, certainement compris maintenant avec cette lecture, le temps est venu pour moi avec la fin de ma présidence de mettre également un terme à mon mandat de Conseiller communal au 30 juin 2025.

Je remets donc, comme il se doit, ma lettre de démission du Conseil communal au Président ce soir, et donc en faisant la différence entre le rôle et la fonction, je la remets à moi-même !

Je transmettrai encore le sceau du Conseil à notre Vice-Président lors de la cérémonie d'usage le 26 juin et quitterai définitivement la scène politique pranginoise, sûr de la continuité institutionnelle de cette belle démocratie.

Ensuite de quoi, je relèverai un autre défi qui me tient à cœur, et pour lequel j'aurai enfin le temps disponible à consacrer. L'éducation vit en ce moment une révolution majeure avec l'IA. Je compte bien y prendre part.

Je vous adresse à tous, chers collègues et chers municipaux, mes plus chaleureux remerciements pour tout ce que vous m'avez apporté comme expérience et amitiés ; avec un remerciement particulier à notre secrétaire, qui effectue un travail en tout point remarquable.

J'espère avoir été un bon Président, pour tous, sans être partisan, et d'avoir été digne de la confiance que vous m'avez accordée il y a deux ans. »

Annexe 4 – Lettre de démission de M. Yvan Buccioli

22/ Remise des jetons de présence

La présence est de 44 conseillères et conseillers. La séance est levée à 20H29.

La prochaine séance du Conseil communal de Prangins est fixée au

Mercredi 3 septembre 2025 à 20H00.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

• 



La Secrétaire

Annexes mentionnées

**Annexes au procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 20 juin 2025**

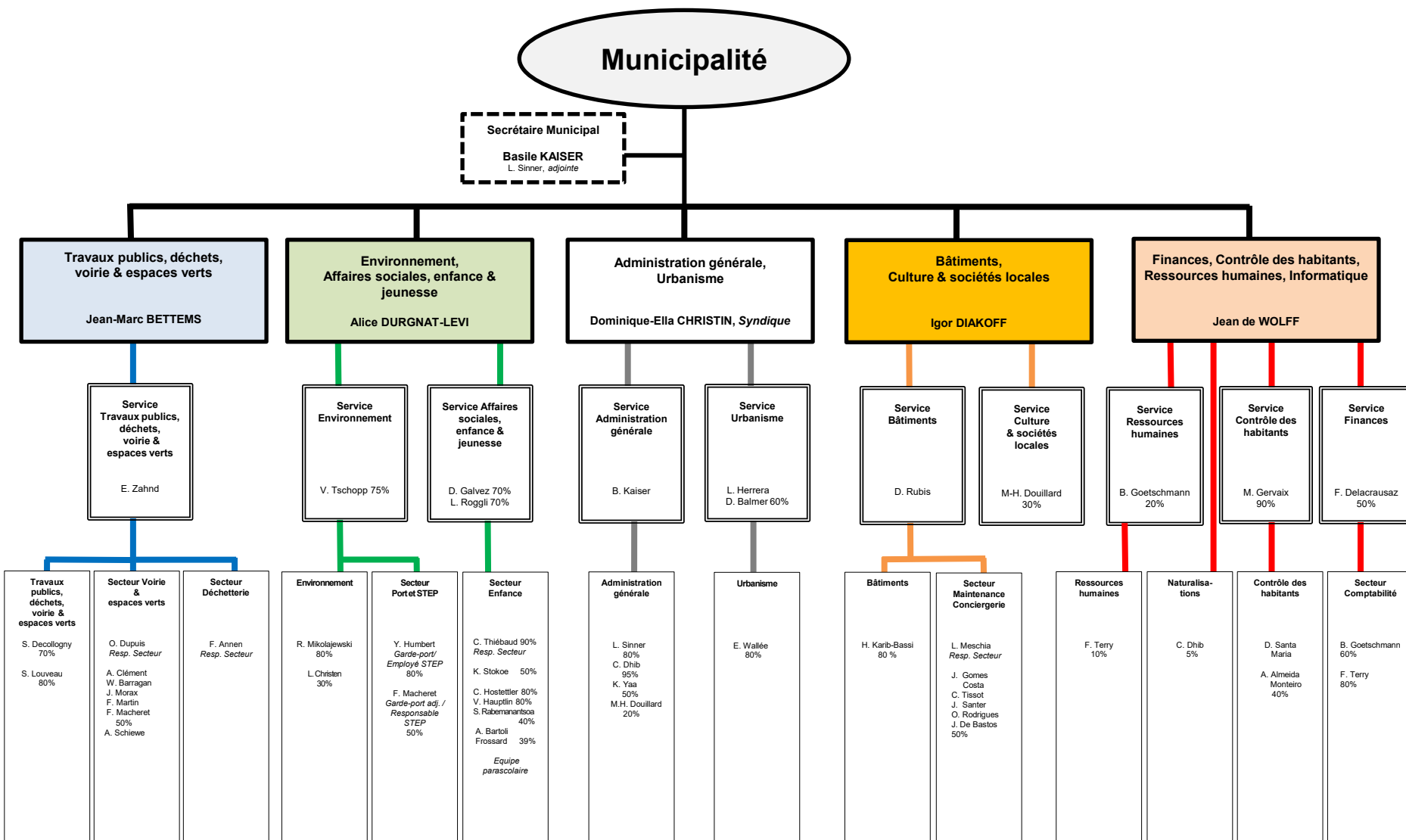
1. Communications de la Municipalité
2. Communications du délégué à l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle
3. Amendements de la Municipalité au préavis No 80/2025
4. Lettre de démission de M. Yvan Buccioli

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 20 juin 2025

Service Administration générale

- L'ensemble du processus de préparation, de déroulement et de suivi des décisions prises lors des séances ordinaires de la Municipalité est détaillé dans le règlement de la Municipalité accessible sur le site de la commune sous Autorités/Municipalité
- Le Conseil d'administration (CA) de Télé-Dôle SA est venu présenter à la Municipalité une demande de participation financière de CHF 29.- par habitant. La Municipalité se déterminera sur le dépôt du préavis type (*similaire à celui déposé auprès du Conseil intercommunal de l'association intercommunale Région de Nyon*) à cet effet lors de sa séance extraordinaire du 13 août.
- L'organisation de la Municipalité et des 10 services de l'administration communale dès juin 2025 est présentée ci-après pour vos dossiers



Service Urbanisme

- La Municipalité a modifié le projet de Plan d'Affectation Communal (PACom) et l'a transmis au Canton pour examen préalable complémentaire.
- La mise à l'enquête complémentaire aura lieu en principe au début de l'automne 2025
- Le préavis du PACom sera transmis au Conseil communal en principe d'ici la fin 2025 pour approbation du PACom et des propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions.

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Retour sur les portes ouvertes jardin forêt du 24 mai dans le cadre de la fête de la nature
- Prestataire repas parascolaire communal: changement

Service Environnement

- Inventaire sur les arbres – retour du Canton
- Taxe sur l'épuration des eaux – explication
- Réponse à la simple question sur Mobility et les bornes de recharge

	2021	2022	2023	2024	2025	
Budget (charges et recette équilibrées)	326 550	378 600	434 000	420 000	420 000	
Total chapitres 462 comptes charges = recettes h/tva	302 339	319 955	350 397	516 748		En 2024 les charges ne sont pas égales aux recettes car le fonds est épuisé.
Total chapitres 462 recettes				465 415		Manquent 51'000 sur le fonds pour équilibrer charges et recettes
Chiffre pris en compte pour le calcul de la taxe				388 650		Charges de fonctionnement - amortissement de 1790000 + manque sur le fonds de 51'000
Taxes uniques prélevées	9 403			-55 066		
Prélèvements sur réserves	77 374	89 926	89 994	47 344		
Amortissement unique pour préavis				179 431		
Attribution						
Etat du fond (depuis 1980, comptes internet depuis 1993, fonds)	406695	316 769	226 775	0	0	
Total perçu (annuelle + unique)	224 963	229 842	260 404	237 729		
Consommation d'eau en m3						
Information corrigée depuis 2025	275 589	274 532	267 931	263 127		
Moyenne des trois années précédentes pour le calcul de la taxe				272 684	268 530	
nbr habitants	4 105	4 297	4 284	4 280		
Cons. Moyenne/hab/an	89	98	85	84	#DIV/0!	
Taxe perçue par m3	0.73	0.73	0.85	1.13	1.45	
Fonds unique pour 461 et 462 jusqu'en 2021. Monobloc: depuis 1972, rénové en 1994, amorti par prélèvements sur le fonds						

Service Bâtiments

- Avancée de la construction de la crèche : ouverture de la crèche (rdc) le 01^{er} mai dernier, ouverture de l'uape (1^{er} étage) le 18 août prochain
- Espaces verts en cours



Service Bâtiments (suite)



Service Bâtiments (suite)

- Mise en ligne du guichet virtuel de location de salles (Morettes, salle du Conseil et Vieux Pressoir)
- Nettoyages d'été du lundi 30 juin au vendredi 18 juillet en présence de 5 jeunes
- Nettoyage des vitres des bâtiments par entreprise extérieure sur la même période
- Planification en cours des locations annuelles pour les sociétés locales

Service Culture & sociétés locales

- Le concert trio pour piano et cordes de Schubert du 3 mai 2025 fut un grand succès. Le pianiste Louis Schwizgebel, le violoniste Yuuki Wong et le violoncelliste Lionel Cottet ont pris autant de plaisir à jouer que le public de tous âges à les écouter dans un temple comble.



Service Ressources humaines

- Engagement d'une co-responsable du service Urbanisme dès juin 2025 à 100%
- Engagement d'un responsable du Service Finance – bourse dès juin 2025 à 50%
- Engagement d'une éducatrice parascolaire à l'APEMS dès mai 2025 à 80%

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts (suite)

Etat d'avancement des contrôles de canalisations

- Inventaire et fiche descriptive des regards: depuis le 1^{er} janvier 2024, 1'559 chambres visitées et fiche descriptive établie sur 2'712 recensées au 1^{er} juin 2025 soit 57.5%
- Nettoyages – Sac de routes:
 - 668 sacs et 21 caillebotis nettoyés en 2024
 - 22.4 tonnes de matière (terre, feuilles, graviers, résidu de pneu, hydrocarbures, mégots de cigarettes, etc.)
 - 34.9 tonnes d'eau de refoulement (eau présente dans les sacs)
 - Soit 57.4 tonnes extrait au total
 - Cela représente env. 83 kg de matière et eau/sacs de routes
 - Traitement conforme de cette matière considérée comme polluée selon l'OLED



Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts (suite)

Etat d'avancement des contrôles des canalisations.

- **Contrôles caméra, désobstruction**

Entretien des collecteur d'assainissement:
4'900 m. nettoyé et inspecté en 2025 sur 33
km en secteur urbain soit 14.8%

Pas de défauts majeur détecté mais présence
de gravier, terre, racine, calcaire qui ont été
retiré rendant une pleine capacité hydraulique
des collecteurs



Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts (suite)

Etat d'avancement des contrôles des canalisations.

- **Interventions correctives pour les configurations non conformes**

Chambre-doubles:

- 11 chambres doubles communales modifiées par rehaussement du muret de séparation empêchant une surverse des eaux claires dans les eaux usées et inversement.
- 1 chambre double transformée en chambre d'eaux usées



Communication du délégué du Conseil Communal de Prangins auprès du Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle

Monsieur le Président,
Bien chers collègues,

Le Conseil Intercommunal a tenu sa première séance de 2025 le 29 avril et a accepté deux préavis.

Préavis 17/2024 : Comptes et rapport de gestion et d'activités 2024

Les comptes sont moins bons que l'an passé mais le coût par habitant est établi à Frs 40.76, soit encore inférieur à l'objectif fixé voici il y a dix ans de ne pas dépasser les Frs 42.00 par habitant.

L'équilibrage devant être fait entre les 18 communes membres du SDIS, une rétrocession de Frs 2'540.92 sera rendue à la commune de Prangins, déduite de la tranche de Juillet 2025.

Le rapport de gestion et d'activités 2024 a été édité et est également consultable sur le site du SDIS (<https://sdis-nyon-dole.ch/sdis-nyon-dole/articles-archives/rapport-de-gestion-et-d-activites-2024>).

Il y a eu 581 interventions (contre 538 en 2023), dont 51 à Prangins (40 en 2023).

Préavis 18/2024 : Remplacement du véhicule d'officier Zorba 102

Le parc automobile du SDIS – les fameux camions rouges – vieillit à la même vitesse que nous. Il y a actuellement 20 véhicules qui appartiennent au SDIS pour une moyenne d'âge de 22 ans. C'est dire qu'ils sont bien entretenus.

Le véhicule chef d'intervention Zorba 102 date de 2011 et a environ 100'000 km au compteur. Afin de permettre aux officiers et chauffeurs de service d'avoir un véhicule prêt à répondre, le Conseil Intercommunal a validé le remplacement de ce véhicule par le modèle identique voté en 2023

Autres sujets traités

- 1) Outre ce deux préavis, le bureau a été renouvelé sous de chaleureux applaudissements.
- 2) Le concours cantonal a été organisé par le SDIS Oron-Jorat le 3 Mai à Mézières. Le SDIS Nyon-Dôle était représenté dans plusieurs catégories. Tous les résultats et photos sont disponibles sur :
 - le site du SDIS <https://sdis-nyon-dole.ch/sdis-nyon-dole/articles-archives/concours-fvsp-2025>
 - Résultats complets sur https://sdis-nyon-dole.ch/images/Disciplines_2025.pdf
 Notez d'ores et déjà que le prochain concours aura lieu proche de nous, le 9 mai à Coppet.
- 3) Révision des statuts : Toutes les communes n'ont pas encore voté les nouveaux statuts et parmi celles qui l'ont fait, la décision du Conseil n'a pas forcément été transmise au CODIR. Suite à un rappel, cette situation a dû, en principe, être réglée pour la commune de Prangins.
- 4) Quinquennale 2026 : Notez d'ores et déjà le samedi 20 juin 2026

Je vous remercie pour votre attention.

Peter DORENBOS

Prangins, le 06.06.2025



Municipalité

Préavis No. 80/2025 « *Rapport de gestion 2024* » et No. 81/2025 « *Comptes 2024* » -

1. Amendements de la Municipalité
2. Réponses de la Municipalité aux 3 observations émises par la CoGes en 2025
3. Suivi de la Municipalité aux 3 observations maintenues par le Conseil communal en 2024
4. Précisions de la Municipalité concernant le rapport de la CoGes du 29 mai 2025
5. Réponses aux questions additionnelles transmises par la CoGes le 9 juin 2025

1. Amendements de la Municipalité aux préavis No. 80/2025 *Rapport de gestion 2024* et No. 81/2025 *Comptes 2024*

Amendement 1 au préavis No. 80/2025 « Rapport de gestion 2024 »

La page 3 du rapport de gestion 2024 présente le texte suivant :

« En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956 et l'article 103 du Règlement du Conseil communal du 6 novembre 2015, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2024, objet de ce préavis No. 80/2025. »

Vu le nouveau règlement du Conseil communal adopté en décembre 2024, la Municipalité propose les correctifs suivants :

« En vertu de l'article 93c de la Loi vaudoise sur les Communes du 28 février 1956 et l'article ~~103~~ **98** du Règlement du Conseil communal du ~~6 novembre 2015~~ **16 décembre 2024**, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2024, objet de ce préavis No. 80/2025. »

Amendement 2 au préavis No. 80/2025 « Rapport de gestion 2024 »

La page 3 du rapport de gestion 2024 présente le texte suivant :

« Les comptes communaux sont présentés dans le préavis No. 80/2025. »

Une erreur s'étant glissée dans la numérotation du préavis, la Municipalité propose le correctif suivant :

« Les comptes communaux sont présentés dans le préavis No. ~~80/2025~~ **81/2025**. »

Amendement 1 au préavis No. 81/2025 « Comptes 2024 »

La page 9, dans l'introduction des comptes 2024, présente le texte suivant :

« En vertu des dispositions de l'article 93 c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, mise à jour le 1^{er} novembre 1997 et le 1^{er} juillet 2005, de l'article 103 du Règlement du Conseil communal du

31 mars 2015 et des articles 21 à 31 du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 janvier 1979, mis à jour le 1^{er} janvier 1990, la Municipalité vous présente son rapport de l'exercice comptable 2024. »

Vu le nouveau règlement du Conseil communal adopté en décembre 2024, la Municipalité propose les correctifs suivants :

« En vertu des dispositions de l'article 93 c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, mise à jour le 1^{er} novembre 1997 et le 1^{er} juillet 2005, de l'article ~~103~~ 98 du Règlement du Conseil communal du ~~31-mars-2015~~ 16 décembre 2024 et des articles 21 à 31 du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 janvier 1979, mis à jour le 1^{er} janvier 1990, la Municipalité vous présente son rapport de l'exercice comptable 2024. »

2. Réponses de la Municipalité aux 3 observations émises par la CoGes dans son rapport du 29 mai 2025 concernant le préavis municipal No. 80/2025 Rapport de gestion 2024

Observation A – Préavis clôturés

La CG souhaite obtenir systématiquement et sans en faire la demande chaque année, le décompte final détaillé des frais relatifs aux préavis clôturés. Cette requête a déjà été formulée plusieurs fois, sauf erreur dès 2012.

Réponse : *La Municipalité approuve cette observation. Le décompte final détaillé des frais relatifs aux préavis clôturés est donné en général de manière systématique à la Commission de gestion et ceci depuis 2012.*

Observation B – Factures 1

La CG a remarqué, dans les classeurs de pièces comptables, un certain nombre de factures émises par des prestataires ou fournisseurs, non adressées à la Commune mais à des tiers (ex : employés communaux, Etablissements primaire de Nyon Jura et Prangins, autres). Il semble important que toutes les factures réglées par la Commune soient clairement libellées à son nom. Si tel n'est pas le cas, la facture devrait faire l'objet d'une demande de correction avant validation du règlement.

Réponse : *Le Service Finances et le réviseur s'assurent depuis fort longtemps de ne pas payer de factures qui ne sont pas adressées au nom de la Commune de Prangins. Toutefois le risque 0 n'existe pas et au vu de la charge de travail du Service Finances une facture pour sûr et possiblement certaines autres ont échappé à cette vigilance en 2024 et ont été traitées. Ceci tient de l'erreur humaine et la vigilance restera nécessaire pour les éviter.*

Une petite nuance par rapport à l'observation concerne toutefois l'établissement scolaire Nyon – Prangins qui est un seul et même établissement. Il leur arrive de transmettre des factures liées à des commandes faites par eux mais payées par les 2 communes sur lesquelles l'établissement précise simplement la part à payer pour Prangins et Nyon. Donc elles ne sont pas libellées strictement au nom de la Commune ce qui est une pratique acceptée par la bourse et notre réviseur. Nous ne prévoyons pas de changer cette pratique appliquée en commun avec la ville de Nyon. Nous rassurons ici le Conseil que cette pratique ne pose aucun risque de ne pouvoir déduire la TVA de ces factures. En effet la déduction TVA ne concerne à la commune que les taxes eau et déchets et pas le domaine scolaire.

Observation C – Factures 2

Un certain nombre de factures ne donnent aucune indication concernant la prestation effectuée ou l'usage d'un achat spécifique (exemple : achat d'une table de massage). La CG souhaite que le Municipal en charge ou son chef de service y ajoute quelques mots d'explication.

Réponse : *La Municipalité approuve cette observation et demandera désormais aux fournisseurs de mieux détailler l'objet de sa prestation ou rajoutera, le cas échéant, à la main, le détail de ladite prestation sur la facture.*

3. Suivi de la Municipalité concernant les 3 observations émises par la CoGes dans son rapport de juin 2024, observations maintenues par le Conseil communal dans sa séance du 21 juin 2024, concernant le préavis municipal No. 58/2024 Rapport de gestion 2023

La CoGes a souligné, dans son rapport sur la gestion de l'année 2024, que la Municipalité n'avait pas inclus, conformément à l'art. 98 al. 2 du Règlement du Conseil communal, toutes les observations maintenues par la Commission de gestion. L'article indique : « *La Municipalité expose, dans son rapport, la suite donnée aux observations sur la gestion qui ont été maintenues par le Conseil l'année précédente* ».

Les observations maintenues concernent toutes le service Culture et sociétés locales. Le suivi apporté à ces observations en 2024 est le suivant :

Observation A – Service Culture & sociétés locales

Contexte : lors de l'analyse de pièces comptables et du grand-livre, la CoGes a identifié une opération comptable pouvant faire l'objet d'un conflit d'intérêt. L'écriture comptable dans le grand livre est la suivante : "XXXXXX prestation 27 mai 2023". La CoGes a demandé à connaître les détails de cette transaction. La Municipalité a répondu qu'elle avait eu conscience du conflit d'intérêt et que le Municipal en charge s'était récusé. Par ailleurs, la Municipalité a indiqué que cette transaction concerne "la facture de XXXXX comme apporteuse d'affaire pour le concert de Mendelssohn". Cependant, la pièce comptable associée à la transaction est un "contrat d'engagement". Dans ce contrat d'engagement, on lit "la personne [XXXXX] est ci-après désignée "l'artiste". Article 1: concert "L'artiste s'engage à effectuer une prestation selon l'annexe. Date... "

- **Observation maintenue :** La Municipalité est invitée à expliquer pourquoi une "apporteuse d'affaire" est "engagée" en tant qu'artiste, et non en tant que mandataire. Et pourquoi le concert est "sous-traité" alors que le contrat stipule qu'elle se produit elle-même. Tout cela sur fond de possible conflit d'intérêt. La Municipalité est également invitée à indiquer, pour autant qu'elle le sache et qu'elle puisse le communiquer sans enfreindre le droit, l'ordre de grandeur de la commission (en pourcent) touchée par cette "apporteuse d'affaire".

Suivi en 2024 : *C'est précisément grâce à son réseau dans le milieu artistique que le Municipal en charge du Service Culture & sociétés locales a pu décrocher trois artistes de classe internationale pour un montant aussi modeste. L'arrangement entre l'agent artistique, chargée de production de l'Orchestre de Chambre de Genève, et les trois artistes en 2023 ne nous est pas connu, nous n'avons pas souhaité en savoir plus compte-tenu que nous faisons une économie de CHF 2'500 ! En effet, nous souhaitons rappeler que le concert du 3 mai 2025 également exécuté par un trio violon-violoncelle-piano, d'un niveau comparable au concert de 2023, nous a coûté CHF 6'000 qui est déjà un prix très raisonnable. Le service Culture & Sociétés locales a, par habitude, un contrat-type qu'il a repris tel quel, en oubliant de modifier le libellé « L'Artiste » par « L'Agent ». Il s'agit ici d'une coquille.*

Observation B – Service Culture & sociétés locales

Contexte : Le conseil a pourvu dans le budget 2023 le compte 150.3170 - "Soutien à l'USL (organis. 1er août + fête village)" d'un montant de CHF 32'000. Pour mémoire, ce compte est nouveau : dans les comptes 2022, l'organisation de ces événements a été imputée au compte 101.3170 "Frais de réception et de manifestation". On notera que toujours en 2022 ce compte a clôturé avec des charges de 60'655.81 alors qu'un budget de CHF 30'000 avait été octroyé. Ce dépassement (doublement!) avait été constaté par la CoFin dans son annexe au rapport de la CoGes : "101.3170 – Frais de réception : Le montant a doublé. Il s'agit là de l'exemple typique d'une ligne budgétaire mal préparée. La situation va être corrigée si on en croit le budget 2023." - fin du pour mémoire.

La Coges constate à nouveau un dépassement cette année, puisque le compte 150.3170 termine à 37'376.79. La CoGes a pu consulter la pièce comptable principale documentant la majeure partie des dépenses. Celle-ci indique que l'USL a été mandatée pour organiser deux événements (1er août et fête au village) pour un budget de CHF 35'000.

- **Observation maintenue: La Municipalité est priée d'expliquer pourquoi elle donne mandat à l'USL avec un budget supérieur à celui qui a été octroyé par le conseil.**

Suivi en 2024: Le budget a été voté par le CC en décembre 2023, alors que l'USL nous a présenté un projet qu'au printemps 2024. L'USL a présenté un budget détaillé. La Municipalité a revu ce projet à la baisse afin de limiter au mieux les dépenses. Toutefois, certains paramètres ayant évolué, la Municipalité a validé le projet par décision municipale tel que modifié. La Municipalité suit de près le budget de l'USL.

Observation D – Service Culture & sociétés locales

Contexte : Le financement de la culture a déjà fait couler beaucoup d'encre à Prangins, notamment lors du dernier vote sur le budget, ainsi qu'au travers du postulat de Monsieur le Conseiller communal Daniel Bujard « Prangins : une véritable politique culturelle » et le rapport-préavis 18/22 donné en réponse. Pour mémoire, dans son rapport, la commission chargée d'étudier ce rapport-préavis émettait des réserves concernant une société de communication, notant en particulier qu'au 23 août 2022, elle n'avait pas encore communiqué sur Prangins Baroque sur son site alors que le festival commençait quelques jours plus tard.

- **Observation maintenue : Comment la Municipalité justifie-t-elle que le cachet de Time Machine soit inférieur aux prestations facturées par cette même société de communication ? Quelle est la valeur ajoutée apportée par cette entreprise ?**

Suivi en 2024 : Le cachet payé à Time Machine l'a été d'entente avec leurs exigences. Par ailleurs, le montant payé pour les prestations de l'agent organisateur du concert couvre un grand nombre de prestations :

- Organisation et suivi des relations medias. Couverture médiatique : presse – web- TV régionale, Informations liminaires aux médias à longs délais, Réalisation et envoi des communiqués/dossiers de presse aux journalistes
- Envoi de Newsletters. Utilisation d'un fichier spécial de 40'000 personnes avides de musique
- Visibilité Facebook/Instagram
- Réalisation d'un tout-ménage Rédaction/réutilisation de textes, Coordination avec le graphiste.
- Développement Modélisation de la salle des Morettes et de la Salle du Château avec les places et les tarifs, Intégration du plan
- Link avec le site de la Commune
- Paiement Lien avec les partenaires de paiement (Postfinance, Visa et Mastercard)

- Mise en ligne de la billetterie
- Permanence téléphonique Billetterie possible pour les personnes qui n'ont pas accès à internet ou les personnes ayant besoin d'une assistance.
- Présence sur place les soirs de concert vente de billets
- Assistance technique

Ainsi, il est tout à fait concevable que le cachet de l'artiste soit inférieur au coût du bureau de concert.

4. Précisions de la Municipalité sur le rapport de la CoGes du 29 mai 2025

Service Administration générale sous la direction de Mme Dominique-Ella Christin:

La Municipalité remercie la CoGes pour sa remarque très positive concernant le « *Guide Pratique pour la gestion des documents* » mis à jour par le service Administration générale en octobre 2024 et transmis aux collaborateurs à cette date dans sa version améliorée. Elle précise donc que, dans le rapport de la CoGes du 29 mai 2025, le point « Therefore » à la page 2 devrait figurer sous Mme Dominique-Ella Christin du fait que la gestion des documents et la mise en place du logiciel Therefore sont des tâches gérées par le Service Administration générale, sous sa direction.

5. Réponses aux questions additionnelles du 9 juin 2025 transmises par la Coges après le dépôt de son rapport - questions qui ont été posées par un Conseiller communal

Question 1

350.3114.014 : Un montant figure dans le Préavis, mais ce compte n'apparaît pas dans le Grand Livre. Pourquoi ?

Réponse : *Un paramétrage dans le logiciel comptable a bloqué son édition dans le grand-livre, mais le montant a bien été pris en compte dans les comptes. Voici en annexe le détail de cette transaction dans le grand livre.*

Question 2

350.3123.015 : Comment est-il possible que la facture d'électricité pour le restaurant des Abériaux ait diminué de 90% alors que l'utilisation /affectation n'a pas changé ?

Réponse : *Il s'agit de mauvaises ventilations des factures et erreurs d'imputation. En plus du correctif dans les services, dans le bâtiment un nouveau compteur a été installé pour clarifier l'information.*

Question 3

352.3123.003/024 : Comment se fait-il que Combe 2 consomme pratiquement autant d'électricité que Combe 1 alors qu'il s'agit d'un bâtiment beaucoup plus récent et surtout 5 fois plus petit ?

Réponse : *La différence provient des différents modes de chauffage de ces bâtiments : Combe1 a besoin d'environ 30'000 litres de fioul pour se chauffer, alors que Combe 2 fait appel exclusivement à l'énergie électrique, via une Pompe à Chaleur et chauffe également Combe 3.*

Question 4

462 Station d'épuration : ce compte est règlementairement auto-financé. Dans le cas présent, le fond de réserve n'est pas assez alimenté et donc passe à zéro, mais le surcout de Frs 51'333.44 est mis aux frais des contribuables, ce qui est contraire au règlement. Est-il prévu de compenser cette perte sur la comptabilité 2025 ?

Réponse : *Oui, si le fond de réserve est positif fin 2025 ce montant sera extourné dans les comptes 2025.*

Question 5

462.4342 : Le commentaire indique qu'un montant aurait dû être imputé sur le 461. Est-ce que ce montant sera corrigé/extourné en 2025 ?

Réponse : *Oui, ce montant sera extourné dans les comptes 2025.*

Question 6

510.3012 : Le commentaire indique qu'un montant aurait dû être imputé sur le 570. Pourquoi cela n'a pas été fait ?

Réponse : *C'est une erreur d'imputation dans les comptes financiers qui ont été clôturés en 2^{ème} lecture municipale. Le commentaire a lui été rajouté lors de la clôture finale des comptes. Au moment où cela a été signalé aux Service Finances, les comptes ne pouvaient être modifiés. Seules des remarques pouvaient être prises en compte.*

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 juin 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



Le secrétaire



Basile Kaiser

Annexes :

- Extrait du grand livre pour le compte 350.3114.014

Date	Libellé	No document	Tâches	Journal	Débit	Crédit	Solde
Valeur				Contre écriture			
350.3114.014 - Villa du port achat machines, mat.expl, entr							
				Solde au 31.12.2023			0.00
04.04.2024	DC Le cuisiniste, lave-vaisselle	24-FF-08048	350	9200.101	168	1'220.00	1'220.00
	12067 - DC Le Cuisiniste Sàrl, 1260 Nyon						
350.3114.014						1'220.00	0.00
				Solde pour balance		1'220.00	
						1'220.00	1'220.00

Yvan Buccioli
Conseiller communal
Chemin des Mèlèzes 31
1197 Prangins

Annexe 4

Président du Conseil communal
Monsieur Yvan Buccioli
Greffé communal de Prangins
Maison de Commune
La Place 2
1197 Prangins

Nyon, le 20 juin 2025

Démission de ma charge de Conseiller communal

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 13 du règlement du Conseil, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil communal de Prangins qui sera effective au 26 juin 2025, après la cérémonie de remise du sceau.

Mon allocution de ce jour revient sur mon parcours et mes remerciements, inutile par conséquent de la répéter ici.

Je remercie cette belle institution politique de m'avoir offert la possibilité de creuser les fondements de base de notre démocratie suisse et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.



Yvan Buccioli